

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

À l'alinéa 12, substituer à la première occurrence du mot :

« au »,

les mots :

« à la première phrase du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.